

RAPPORT ANNUEL 2014 PREF-HR

Département du Haut-Rhin

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 8

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes du DEPARTEMENT-HAUT-RHIN portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

III. LEXIQUE 19



Présentation générale	3
Financement du fonds	4
Gestion administrative	5
Indicateurs	6
Frais de gestion	7

PRESENTATION GENERALE

Le régime de la caisse de retraite du personnel départemental du Haut-Rhin est défini par un règlement approuvé par le commissaire général de la République en date du 11 juillet 1924.

Les articles 3 et 4 de ce règlement confient le paiement des pensions et la gestion du fonds à la Caisse des dépôts.

Le fonds "Département du Haut-Rhin" assure, pour le compte du Conseil départemental du Haut-Rhin, le rôle de payeur des pensions du personnel du département du Haut-Rhin.

FINANCEMENT DU FONDS

Le Conseil départemental du Haut-Rhin assure l'ordonnancement des arrérages à payer et verse, sur le compte ouvert au nom du fonds auprès de la CDC, les provisions nécessaires pour effectuer le paiement des pensions et le règlement des frais de gestion.

L'ensemble des provisions versées par le Conseil départemental du Haut-Rhin au titre de l'exercice 2014 s'élève à 130 000 €.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative des pensions du fonds " Département du Haut-Rhin" est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

L'appel de fonds est réalisé et suivi au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux, service recouvrement.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux, service de la gestion des pensions (PPMP).

Les gestionnaires du fonds ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des pensions du département du Haut-Rhin.

Il s'agit notamment :

- de prendre en compte toutes les opérations demandées par le département du Haut-Rhin afin d'actualiser le fichier des bénéficiaires (création, révision et annulation de pensions),
- de maintenir à jour le fichier des bénéficiaires,
- d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'existence des pensionnés,
- de verser les pensions mensuelles,
- de calculer et régulariser les droits au décès des bénéficiaires,

Le suivi financier du fonds " Département du Haut Rhin " et le versement à l'URSSAF du Haut-Rhin du montant des cotisations sociales précomptées sur les pensions du département du Haut-Rhin sont assurés par la Direction des investissements et de la comptabilité (DIC).

INDICATEURS

Au 31 décembre 2014, on dénombre 7 pensions du département du Haut-Rhin.

Les arrérages versés au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 132 379 € (pensions et versement des cotisations sociales à l'URSSAF).

Evolution du nombre d'allocataires du département du Haut-Rhin de 2007 à 2014 :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de bénéficiaires	17	17	15	11	9	7	7	7
Variation par rapport à l'année précédente	-10,5%	-	-11,8 %	-26,7 %	-18,2 %	-22,2 %	-	-

Remarque :

- Le fonds « Département du Haut-Rhin » n'attribue plus de pension de droit direct.

FRAIS DE GESTION

Les frais administratifs sont payés par acomptes trimestriels. Le montant de ces frais pour l'année 2014 s'élève à 6 983 €.



Bilan	9
Compte de résultat	11
Bilan détaillé	13
Compte de résultat détaillé	14
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	15
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables.....	16
Notes sur le bilan	17
Notes sur le compte de résultat.....	17
Affectation du résultat de l'exercice.....	17
L'audit des comptes	18

BILAN ACTIF

Rubriques	2014			2013
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
<i>(en Euros)</i>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques, matériel, outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Participations par mise en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS				
CREANCES D'EXPLOITATION Créances cotisants et comptes rattachés Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES Banque	56 662		56 662	66 172
COMPTES DE REGULARISATION Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	56 662		56 662	66 172
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des obligations Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	56 662		56 662	66 172

(en Euros)

Rubriques	2014	2013
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	65 900	71 111
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-9 362	-5 211
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	56 538	65 900
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
COTISANTS CREDITEURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124	272
Dettes sur prestataires		
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	124	272
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	56 662	66 172

LES COMPTES ANNUELS
COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2014	2013
Cotisations, impôts et produits affectés		
Produits techniques	130 000	135 000
Divers produits techniques		
Reprises sur dépréciations techniques		
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	130 000	135 000
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	130 000	135 000
Prestations sociales	132 379	133 236
Charges techniques		
Diverses charges techniques		
Dotation aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	132 379	133 236
Achats et charges externes	6 983	6 975
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	6 983	6 975
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	139 362	140 211
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	-2 379	1 764
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-6 983	-6 975
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	-9 362	-5 211
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	0	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS (V)	0	
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)		
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	0	
E - RESULTAT COURANT (C+D)	-9 362	-5 211

LES COMPTES ANNUELS
COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2014	2013
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	130 000	135 000
TOTAL DES CHARGES	139 362	140 211
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)	-9 362	-5 211

BILAN DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2014	2013
DISPONIBILITES	56 662	66 172
Banques	56 662	66 172
Compte-courant CDC	56 662	66 172
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	56 662	66 172

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2014	2013
CAPITAUX PROPRES	56 538	65 900
Report à nouveau	65 900	71 111
Report à nouveau	65 900	71 111
Résultat de l'exercice	-9 362	-5 211
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	124	272
Fournisseurs	124	272
Frais de gestion à payer	124	191
Commissions de gestion à payer	0	81
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	56 662	66 172

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2014	2013
PRESTATIONS SOCIALES	132 379	133 236
Prestations légales vieillesse	132 379	133 236
Arrérages d'allocations	132 379	133 236
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	6 983	6 975
Frais de gestion	6 983	6 975
Frais administratifs CDC	7 063	6 939
Autres frais de gestion	-80	36
TOTAL DES CHARGES	139 362	140 211

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2014	2013
PRODUITS TECHNIQUES	130 000	135 000
Contributions publiques	130 000	135 000
Financement du Conseil général du Haut-Rhin	130 000	135 000
TOTAL DES PRODUITS	130 000	135 000

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2010	2011	2012	2013	2014
REPORT A NOUVEAU	9 993	40 457	56 269	71 111	65 900
RESULTAT DE L'EXERCICE	30 464	15 812	14 841	-5 211	-9 362
CAPITAUX PROPRES	40 457	56 269	71 111	65 900	56 538

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

L'entité « Département du Haut-Rhin » (PREF-HR) se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Créances douteuses

Le groupe gestionnaire de la PREF-HR assure le recouvrement amiable des arrérages versés après décès de ses allocataires. En revanche, en cas de recouvrement contentieux, le Conseil départemental du Haut-Rhin est le véritable créancier de ces sommes et recourt à son service contentieux.

Est considérée comme douteuse et provisionnée à 100 % toute créance pour laquelle le recouvrement amiable par le service gestionnaire a échoué. Le dossier est alors transmis au service contentieux du Conseil départemental du Haut-Rhin. Au bout d'un an, la créance est considérée comme irrécouvrable.

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de PREF-HR des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du Fonds.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels fixés à partir des derniers frais de gestion connus ; le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est imputé sur l'exercice suivant.

NOTES SUR LE BILAN

L'actif du bilan est uniquement constitué des disponibilités pour 56 662 €.

Au passif figurent :

- les capitaux propres (56 538 €), correspondant aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds
- les dettes fournisseurs (124 €), correspondant aux frais de gestion restant à payer à la CDC.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Prestations sociales

Le montant des prestations versées au cours de l'exercice (132 379 €) est en légère baisse de 0,7 % par rapport à 2013 (133 236 €) qui prenait en compte une régularisation. Le nombre de bénéficiaires reste inchangé.

Produits techniques

Ils sont constitués par les versements effectués par le département du Haut-Rhin au cours de l'exercice, pour un montant total de 130 000 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat déficitaire 2014, d'un montant de 9 362 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

PPHR

Exercice clos le

31 décembre 2014

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels du PPHR

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels du PPHR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du PPHR au 31 décembre 2014 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

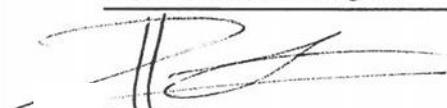
Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2015

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

MAZARS


Frédéric Trouillard Mignen


Pascal Parant



CDC	:	Caisse des dépôts et consignations
OPCVM	:	Organisme de placements collectifs en valeurs mobilières
SICAV	:	Société d'investissement à capital variable



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr

Tél. : 05 56 11 41 23